

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	1 / 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit** série 14 - HORADAM AQUARELL  
Couleurs aquarelles extra-fines pour artistes  
.  
14 230 jaune de Naples rougeâtre  
14 481 teinte bleu de céruleum  
14 486 teinte bleu de cobalt

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation générale**  
Produits pour création de l'art.

#### Usages déconseillés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

#### Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

<b>Renseignements d'urgence</b>	<b>Appel d'urgence Berlin</b>
<b>Téléphone</b>	<b>(24h - counseling en allemand et en anglais)</b>
	<b>+49 (0) 30-30686790</b>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)



##### Mention d'avertissement

##### Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

La très petite taille des emballages ne nous permet pas un marquage satisfaisant des godets et des tubes de 5 ml. Compte tenu du faible risque nous renonçons donc à ce marquage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	2 / 9

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P391 Recueillir le produit répandu.

### 2.3 Autres dangers

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Spécification chimique

pigment  
gomme arabique  
Eau

Numéro CAS  
EINECS / ELINCS / NLP  
Numéro d'identification UE  
Numéro de commerce international  
Numéro d'enregistrement REACH  
N° RTECS  
Code DG-EA (Hazchem)  
Numéro CI

14 230 PW6, PW4, PR242, PY42  
14 481 PW4, PB15:3  
14 486 PW4, PB29

### 3.2 Mélanges

#### Substance 1

zinc oxide: < 25 %  
CAS: 1314-13-2  
REACH: 01-2119463881-32-0043  
Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410

#### Indications complémentaires

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Pas de risques spéciaux à signaler.

#### En cas d'inhalation

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.  
En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.  
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.  
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	3 / 9

**Ingestion**  
Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).  
Consulter un médecin en cas de malaise.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

eau Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

### **6.4 Référence à d'autres sections**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions de manipulation**

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de stockage et de conditionnement**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

**Classe de stockage**

**Indications**

**diverses**

température de stockage: 5 - 30 °C

Protéger de l'humidité.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article  
Version

3 ( 05.01.17 )

Date d'émission:  
Page

05.01.17  
4 / 9

### 8.1 Paramètres de contrôle

1314-13-2 zinc oxide

DEU	E-poussière	1,250	mg/m <sup>3</sup>	4(I)
DEU		10,000	mg/m <sup>3</sup>	2(II)

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

##### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

##### Protection oculaire

Lunettes de protection

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme solide / pâteux  
Couleur pigmenté  
Odeur presque inodore

min max

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité max. 20 °C  
1,25 kg/l

Valeur pH 4 6,5

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

### 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	5 / 9

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### **10.2 Stabilité chimique**

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

#### **10.4 Conditions à éviter**

gel et forte chaleur

#### **10.5 Matières incompatibles**

acides forts agents oxydants Base forte

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Aucune donnée disponible

#### **En cas d'inhalation**

Aucune donnée disponible

#### **Ingestion**

Aucune donnée disponible

#### **Contact avec la peau**

Aucune donnée disponible

#### **Contact avec les yeux**

Aucune donnée disponible

### **Expériences tirées de la pratique**

### **Remarques générales**

### **Tests toxicologiques**

1314-13-2 zinc oxide

par voie orale	DL50	Rat		10000,000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		5,700	mg/l	(4h)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1 Toxicité**

#### **Toxicité aquatique**

Classe de risque pour le milieu aquatique

2

#### **Numéro de catalogue**

#### **Remarques générales**

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Indications diverses**

Le produit est partiellement biodégradable.

#### **Besoins en oxygène**

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Facteur de bioconcentration**

#### **(FBC)**

#### **Coefficient de partage: n-octanol/eau**

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	6 / 9

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

### Effets toxiques sur l'environnement

1314-13-2 zinc oxide

EC50	Algues	0,170	mg/l	(72h)
------	--------	-------	------	-------

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet 080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111  
Recommandation

#### Conditionnement

Code de déchet  
Recommandation

#### Indications diverses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matière dangereuse au niveau de l'environnement, liquide, n.s.a.  
IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 9  
IMDG 9  
IATA 9

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes  
Marine Pollutant - ADN

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID M6  
Classe de danger 90  
Étiquette de danger ADR 9  
Quantités limitées 5l  
Conditionnement: Instructions P001 - IBC03 - LP01 - R001  
Conditionnement: Dispositions particulières PP1  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19  
Réservoirs mobiles: Instructions T4

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	7 / 9

Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1 - TP29
Codification réservoirs	LGBV
Restriction concernant les tunnels	E
Remarques	
EQ	E1
Dispositions particulières	274 - 335 - 375 - 601

### Transport par voie fluviale

Etiquette de danger	
Quantités limitées	
Transport autorisé	
Équipement nécessaire	
Aération	
Remarques	
EQ	
Dispositions particulières	

### Transport maritime

Numéro EmS	F-A, S-F
Dispositions particulières	274 - 335 - 969
Quantités limitées	5I
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T4
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1 - TP29
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E1

### Transport aérien

Hazard	-
Passenger	964 (450l)
Passenger LQ	Y964 (30kg G)
Cargo	964 (450l)
ERG	9L
Remarques	
EQ	E1
Special Provisioning	A97 - A158 - A197

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]	0
Teneur en VOC [g/L]	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	8 / 9

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Allemagne

Classe de stockage  
Classe de risque pour le milieu aquatique 2  
Numéro de catalogue  
Décret relatif aux défaillances  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Suisse

Teneur en VOC [%]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
Federal Regulations  
State Regulations

### Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

**Mentions de danger (CLP)**  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Informations diverses**

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentalement. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

### **Littérature**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 ( 05.01.17 )	Page	9 / 9

Raison des dernières modifications

Indications diverses